

# COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE



Le vendredi 19 novembre dernier, une cinquantaine de Joviciennes et de Jovicens sont venus assister à la réunion publique annuelle d'informations.

Après avoir accueilli le public, Mr le Maire a présenté les élus et rappelé que le dernier rendez-vous de ce type datait de 2 ans puisque la Covid avait empêché celui de 2020.

Un diaporama est revenu sur :

- ⇒ les dernières réalisations: rue de la Ferté Saint Aubin, STEP, canalisations d'eau potable, création de 2 classes à l'école, reprise de l'accueil collectif des mineurs, sentiers pédestres, lotissement du tourniquet, réfection des gouttières et toitures,
- ⇒ sur les travaux en cours : éclairage public, enfouissement des réseaux aériens, fibre, PLUI, piste de skate,
- ⇒ les travaux à venir: rue de Ligny
- ⇒ Les différents sujets en réflexion: extension du pôle santé et de l'école, aménagement route de Chevenelles, piste multi-usages rue d'Orléans, création d'une salle de gymnastique, vidéoprotection, réfection allée de la chardonnière, enfouissement et réfection allée des brandons, changement des jeux pour enfants, aménagement des anciennes lagunes, isolation des bâtiments, chauffage alternatif (bois, géothermie, solaire...) construction ateliers communaux, déplacement aire de camping-cars, transfert de l'Agence Postale Communale au supermarché, place de la mairie...

A l'issue, des échanges fructueux avec la salle ont permis d'aborder des sujets aussi importants que différents :

## ♦ Intervention n°1 Monsieur B.

*Question: Pourquoi n'y a-t-il pas des bandes blanches sur la route de la Ferté , suite aux travaux?*

Réponse: c'est un choix du Conseil départemental de ne pas mettre de bandes blanches sur certaines routes Départementales en agglomération afin de réduire la vitesse car les automobilistes perdraient leurs repères d'après certaines études.

*Q: Pourrons-nous visiter la STEP ?*

R: Oui, nous envisageons d'organiser des portes ouvertes

## ♦ Intervention n°2 Monsieur C.

*Q: Le futur étang de réserve est barricadé par des grillages, comment y accéder plus directement ?*

R: Le bassin de réserve est accessible, ça ne passe pas facilement mais les travaux ne sont pas finis. On peut l'aménager et faire ce qu'il faut afin de faciliter l'accès en attendant .

*Q: Il y a des pêcheurs qui fraudent sur l'île située aux champs bretons et ils font des trous, et détériorent la végétation.*

R: Rencontrons-nous demain matin pour en parler sur place.

## ♦ Intervention n°3 Madame B.

*Q: Est-ce que des travaux d'aménagement durable sur le terrain derrière le stade de foot sont envisageables pour empêcher les gens du voyage de s'y installer ?*

R: Ce n'est pas faute de prévenir la gendarmerie ou la préfecture de leur venue. Nous mettons des pierres ou des véhicules pour empêcher qu'ils viennent mais ils trouvent toujours une solution. Même en clôturant le tour du gymnase, ils arriveront quand même à s'installer. 3 aires vont être ouvertes dans les communes alentours pour eux en 2022.

*Q: Quel coût cela représente-t-il pour la Commune ?*

R: Il est difficile de quantifier, car ils volent l'eau et l'électricité, de plus la sécurité n'est pas assurée mais les services de la Préfecture ne bougent pas. Et leur présence gêne les personnes utilisant le gymnase.

Les gens du voyage se sentent bien sur la commune mais il serait préférable que les Joviciens ne les fassent pas travailler.

## Intervention n°4 Monsieur M.

*Q: Pouvez-vous installer un panneau STOP à la sortie du Pôle Santé ?*

R: Non, cela est impossible car c'est un giratoire, mais nous pouvons tailler une partie de la haie pour gagner en visibilité.

◆ Intervention n°5 Monsieur N.

*Q: J'aurai aimé connaître la quantité de fuel commandée à l'année dans le cadre de la commande groupée.*

*Combien y a-t-il de clients ? Combien d'économie sont réalisées ?*

R : 75 clients, 250 000L par an, 4 appels d'offres par an. Lors du dernier appel d'offres le prix était de 846 €, alors que pour un achat individuel, il aurait été de 1020 € les 1000 L.

*Q: Quelques communes font un groupement pour les complémentaires santé. Est-ce possible pour notre commune ?*

R: Nous avons déjà fait une action avec une assurance, et a priori le Conseil Départemental a déjà mis en place ce type d'actions. Nous nous renseignerons puis une information sera mise dans la future lettre municipale. Une évolution réglementaire est annoncée pour les mois à venir.

◆ Intervention n°6 Monsieur et Madame L.

*Q: Est-il envisagé de mettre un passage pour piétons pour traverser la rue de Cléry ?*

R: Les passages piétons ne peuvent pas être mis à n'importe quel endroit. Nous pouvons remarquer qu'il y a peu de circulation et le flux est faible sur cette route. Si nous faisons un passage piétons, nous craignons que les enfants soient moins prudents et vigilants quand ils traverseront. Le but est de responsabiliser les piétons.

*Q: Quel intérêt d'avoir mis un panneau mobile de limitation de vitesse route d'Orléans ?*

R: Il s'agit d'un radar pédagogique, il a à but éducatif, pour attirer l'attention des automobilistes sur leur vitesse.

◆ Intervention n°7: : Monsieur J.

Il intervient sur le sujet, en répondant que cela force les gens à ralentir en insistant que cela est utile.

◆ Intervention n°8: Madame P.

*Q: Elle trouve que les aires de jeux sont vieillissantes, est-ce que les aires de jeux peuvent être entourées par une barrière avec portillon ?*

R: Les jeux sont effectivement abîmés, c'est en réflexion, nous allons essayer de faire ça prochainement.

*Q: Pour quand est prévu l'installation de l'orthodontiste ?*

R: Elle est prévue pour début décembre, il était installé dans le Loir-et-Cher mais le transfert administratif a été long. Il sera installé dans le pôle santé.

La Sage-femme s'installera dans les locaux communaux derrière la Mairie, rue de Beaugency au 1<sup>er</sup> décembre.

◆ Intervention n°9: Madame V.

*Q: Va-t-il y avoir des panneaux pour interdire certains véhicules rue de Chevenelles ? Quand les travaux seront effectués ?*

R: une signalisation va être installée, soit limiter à 30 si le projet de plateaux surélevés est retenu soit à 50; les accotements vont être refaits prochainement.

◆ Intervention n°10: Monsieur N.

*Il remarque que le chemin du Duveau est très beau sauf un passage au niveau de l'étang difficilement praticable.*

R: ce chemin est très emprunté, c'est la Commune qui l'entretient même sur la partie de la commune de Ligny le Ribault. Nous allons essayer de trouver une solution l'été prochain quand nous aurons des engins dans le secteur avec du sable rouge.

◆ Intervention n°11 Monsieur P.

*Q: Est-ce qu'il y a des projets en réflexion concernant la rénovation de la salle des fêtes ?*

R: La salle n'appartient pas à la commune, la question est posée mais rien n'est prévu pour le moment.

◆ Intervention n°12: Madame P.

*Q: Envisagez-vous d'implanter une déchetterie sur la Commune ?*

R: Monsieur le Maire indique qu'au 1<sup>er</sup> Janvier 2023 la CCTVL mettra fin à la convention, il y aura donc un changement de prestataire et peut être quelques modifications sur la collecte des déchets ainsi qu'une augmentation du taux de la taxe d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères qui est de 12% et passera, très probablement à 12.8%. Des plateformes de déchets verts existent et un passage d'encombrants sera normalement effectué. Il termine en s'interrogeant sur la volonté de chacun avoir la déchetterie à côté de chez lui ?

N'ayant plus de questions, Monsieur le Maire a souhaité aborder la pétition lancée sur internet par une Jovicienne pour manifester son mécontentement suite à l'abattage de 7 arbres chez son voisin. Monsieur le Maire a dénoncé les propos mensongers et outranciers tenus par certains signataires et dans la pétition elle-même.

Il a précisé:

- que seulement 3 arbres sont identifiés comme remarquables dans le Loiret
- que seulement 1 million quatre cent mille mètres carrés sont urbanisés à Jouy-le-Potier sur les 50 millions quatre cent mille mètres carrés que compte la commune
- que 45 millions de mètres carrés sont en espaces naturels, ne recevant aucun produit chimique
- que le petit bois cité est de 8000 mètres carrés
- qu'hier 2100 hectares étaient cultivés et aujourd'hui il n'y en a plus que 200, les 1900 hectares de différence étant redevenu à l'état naturel.
- que la Commune et la Sologne n'ont jamais été aussi boisées.
- que les lois modifiées et surtout superposées les unes aux autres obligent à densifier les zones déjà urbanisées
- que les services de l'Etat nous imposent aujourd'hui de construire 12 logements à l'hectare alors que la zone concernée n'en compte que 5
- qu'un village qui n'augmente pas sa population est appelé à mourir
- que le village est passé de 551 habitants en 1968 à 1350 en 2000 puis 1650 environ aujourd'hui
- qu'il y a 50 ans la France comptait 50 millions d'habitants, aujourd'hui 67 millions et il en est prévu en 2040, 70 millions
- qu'en conséquence s'il ne faut pas prendre sur les espaces agricoles et naturels si personne ne veut habiter en immeuble, où devons nous loger la population ?

Il conclut en affirmant que la commune et ses élus respectent la réglementation en matière d'urbanisme et respectent encore plus la nature.

